



## RÈGLEMENT – CONCOURS Gagnez une affiche personnalisée signée La Craie co.

1° Pour participer à ce concours, le participant doit remplir tous les champs obligatoires du formulaire de participation disponible sur la page du concours.

2° La participation se fait uniquement par le biais du [www.veroniquecloutier.com](http://www.veroniquecloutier.com), section concours;

3° Le formulaire de participation sera disponible jusqu'au 7 août 2015 à 23h59;

4° Les 2 personnes gagneront une affiche personnalisée (fichier numérique) de leur choix parmi celles proposées sur le site web de La Craie co., [lacraieco.com](http://lacraieco.com). L'impression demeure au frais des gagnants.

4.1° La valeur totale du prix offert est de 70 \$;

5° Les noms des gagnants seront dévoilés le lundi 10 août 2015;

6° Nous mentionnerons les noms des gagnants sur le [www.veroniquecloutier.com](http://www.veroniquecloutier.com) section concours;

7° Un membre de l'équipe Véro communiquera avec les gagnants pour leur dire comment réclamer leur prix;

8° Les gagnants seront sélectionnés par tirage;

9° La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son mandataire ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

Décision 82-08-02, a. 12.;

10° Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler;

Décision 82-08-02, a. 5; Décision 88-12-14, a. 3; A.M. 98-12-03, a. 5.